Image not found or type unknown

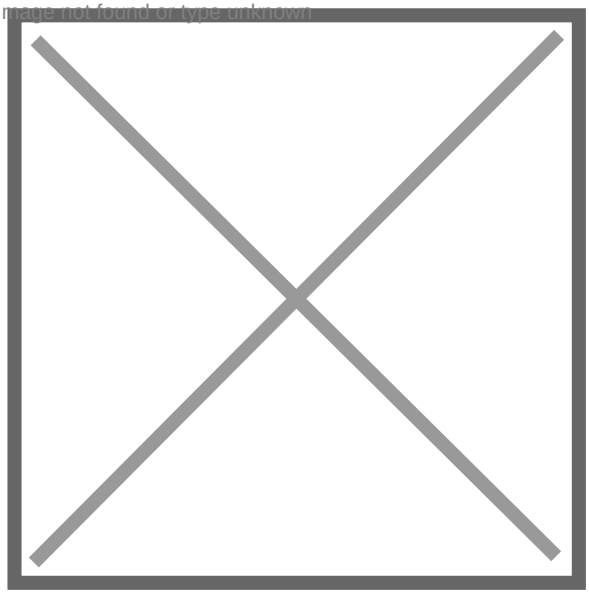

Achat immobilier , me faire representer pendant mon abscence

Par **rolnet**, le **02/07/2012** à **14:44**

Bonjour,

je suis sur le point d'acheter un appart, n'etant pas francais ni resident en france , je ne passe que des courts sejours tous les 2/3 mois.
Mon compagnon s'est charge de visiter l'appart et negocier le prix. lors de mon prochain passage en Aout nous devons entamer la procedure d'achat. mais vu que j'achete ce bien seul, j'aimerai savoir si je peux me faire representer par un avocat ou un notaire qui pourra suivre la procedure complexe d'achat jusqu'a le jour de la signature finale.

merci d'avance

Par **Michel**, le **02/07/2012** à **15:10**

Bonjour,

Vous pouvez très bien vous faire représenter par un clerc de Notaire de l'étude qui effectuera la vente.
Vous avez intérêt à avoir votre Notaire propre et pas celui du vendeur, c'est le même coût et vous serez mieux défendu.

Par **rolnet**, le **07/07/2012** à **13:05**

merci pour la reponce, est ce n'importe quel notaire pourra me representer ou le notaire pourra refuser de le faire ?

Par **Michel**, le **07/07/2012** à **23:43**

Normalement, c'est un clerc de l’étude du notaire qui vous représentera et il y a aucune raison à ce que le notaire refuse de le faire, c'est une pratique très courante.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés